



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Châlons-en-Champagne, le **29 AVR. 2022**

**COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE
ET DE L'ARCHITECTURE DU GRAND EST
Séance du 28 avril 2022**

RELEVÉ D'AVIS

BAR-SUR-AUBE

Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

La ville, en accord avec l'architecte des bâtiments de France (ABF), a amorcé une étude d'Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) en 2013. C'est l'agence Alglave Architecture associée à Mathieu Baty, architecte du patrimoine et Graphein patrimonia, qui a été retenue pour réaliser cette étude.

La Commission locale de l'AVAP est instituée par délibération du Conseil municipal de Bar-sur-Aube le 14 décembre 2017.

Le 8 juillet 2021, la Commission locale de l'AVAP donne un avis favorable au projet.

L'arrêt du projet d'AVAP a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 22 mars 2022.

Au vu du travail accompli par le bureau d'étude, et à l'issue du débat, la Commission régionale du patrimoine et de l'Architecture a émis, à l'unanimité, un avis favorable sur l'étude, le plan de délimitation et le règlement du projet de création d'une AVAP sur la commune de Bar-sur-Aube.

la Directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
la Directrice régionale adjointe déléguée
chargée des patrimoines


Virginie THEVENIN